

La Lettre du SNES 70

Twitter : @SNES_70

SOMMAIRE :

- *Edito* : p. 1
- *La section Haute-Saône à Paris* : p. 2
- *Audience rectorale* : p. 3
- *Fermetures collèges* : p. 4
- *Contacteur le SNES* : p. 4

Edito : Réforme collègue, quelles suites ?

La réforme du collège : le 49-3 de l'Éducation Nationale.

Nous ne reviendrons pas sur l'année écoulée et l'échec de la mobilisation face à la surdité de la ministre élevée en méthode de gouvernement, la très forte opposition de près de 80% des enseignants et de la grande majorité des parents n'ont pas permis de revenir sur cette réforme.

En cette fin d'année, chacun a pu mesurer l'écart abyssal entre la communication ministérielle et la réalité de la réforme qui se met en place dans les établissements.

Quand la ministre parle d'accompagnement personnalisé à la radio, les enseignants savent que ce dernier se fera majoritairement en classe entière. Quand elle parle de « marges d'autonomie » données aux établissements, les enseignants savent, qu'avec des DGH contraintes depuis des années, ces « marges » ne serviront au mieux qu'à protéger les postes fragilisés ou bien encore à organiser quelques dédoublements ou autres dispositifs à la marge.

Quand la ministre évoque les EPI comme un véritable renouveau pédagogique pour le collège où selon elle, de nombreux élèves s'ennuient, les enseignants savent que l'interdisciplinarité est déjà une réalité pour nombre d'entre eux et ce, depuis des années. Ils savent aussi qu'un dispositif comme les EPI n'apportera probablement que rigidité dans le fonctionnement des établissements et innovation pédagogique de façade. Ils se sont aussi rendu compte que cela donne aux chefs d'établissements un moyen de pression facile. « De toute façon, l'année prochaine, avec la réforme, vous aurez des emplois du temps à trous pour vous concerter sur les EPI ».

En revanche, nombre d'enseignants auraient aimé entendre la ministre sur la question des effectifs par classe, sur celle de dédoublements pérennes ou d'une réelle aide personnalisée en petit effectif. En bref, ils auraient aimé qu'une réforme ô combien nécessaire se fasse dans la concertation et en prenant en compte toutes les problématiques, sans pour autant supprimer ce qui fonctionne sous l'accusation fallacieuse d'un quelconque élitisme.

LE SNES-FSU continue à combattre cette réforme en demandant un autre projet pour le collège et la réouverture des discussions avec le ministère sur

d'autres bases. Néanmoins, nous sommes conscients qu'au-delà de ce mot d'ordre, la réforme est en train de se mettre en place dans les établissements. Et, si certains adhèrent à l'esprit de cette dernière, dans la majorité des collèges, c'est avec résignation et abattement que les collègues l'appréhendent. Beaucoup d'entre eux font ainsi état de pressions autour de la mise en place des EPI ou de l'EST. D'autres ne cachent pas leurs inquiétudes concernant la liberté pédagogique, le sens du métier ou tout simplement la discipline à laquelle ils sont attachés non par conservatisme, mais par passion et professionnalisme.

Dans ce contexte morose, entre résignation, accommodement et peur, il semble donc difficile de continuer à se battre. Néanmoins, c'est désormais dans chaque établissement qu'il est nécessaire d'organiser la résistance collective. La réforme se met en place, certes ! Mais, il ne s'agit pas d'accepter tout et n'importe quoi. Nos statuts, notre liberté pédagogique, nos disciplines sont des armes pour nous défendre contre les dérives d'une réforme à marche forcée qui ne tient pas compte de notre expertise et de nos attentes. Il faut donc user des armes à notre disposition sans complexe et ne rien se laisser imposer en matière d'emploi du temps, de conseils divers et variés (école-collège, cycle...) d'EPI, de projets, d'AP... Ce n'est que collectivement que les équipes pédagogiques pourront résister aux pressions des chefs d'établissements et des IPR qui, en bons petits soldats, veulent faire appliquer à tout prix une réforme à laquelle ils sont eux aussi loin d'adhérer en totalité.

Dans ce but, la section académique du SNES-FSU a déjà organisé un stage sur la réforme du collège qui a réuni plus d'une centaine de collègues en novembre 2015. Le 30 juin prochain, elle organisera une nouvelle formation syndicale ayant pour objectif de réfléchir à la rentrée. En Haute-Saône, nous serons sur le pont dès septembre pour accompagner les établissements qui en auraient besoin.



La section SNES 70 à Paris :

Nous étions quelques Hauts-Saônois à Paris le 14 juin contre le projet de destruction du code du travail. Ce fut une très belle manif, avec des groupes de musique, des chorales, pleine de détermination et de joie d'être là sous le soleil de juin, aux antipodes de ce que nous ont montré en boucle les médias.

Il est toujours très difficile d'avancer un chiffre dès lors que nous sommes très nombreux au point de ne voir ni le début ni la fin du cortège, mais en le remontant, à partir de l'emplacement de la délégation de Franche-Comté boulevard de l'hôpital, nous n'avons pas pu atteindre sa tête, déjà arrivée alors que la queue n'était pas encore partie. Sur un trajet d'environ 5 kms, avec des boulevards de 35 à 40 m de largeur, les trottoirs étaient bondés, le chiffre avancé de 1 million de manifestants nous semble donc plausible. Il donne en tout cas un ordre de grandeur très loin du chiffre ridicule de la police. Il n'y a pas le pourrissement ni l'essoufflement espérés par le pouvoir. Cette détermination donne du courage et de l'espoir, avec l'impression d'être à notre place. Il y avait énormément de participation de très nombreux salariés du privé en grève, avec le nom de leur entreprise sur leurs chabubles; beaucoup de jeunes, mais les enseignants étaient peu représentés. Visiblement une majorité de nos collègues ne se sent pas concernée par ce projet de loi. Au delà du manque de solidarité, c'est un manque de lucidité car de nombreux articles de la loi se retrouveront dans nos statuts dans quelques années.

Un autre aspect à noter, pour qui a participé à de nombreuses manifs, c'est le comportement des forces de l'ordre. Les "manifs à papa" où on pouvait sortir, passer dans une librairie le long du cortège, s'arrêter boire un café etc, c'est terminé, partout des rideaux de fer; tout le long le "nassage" enferme les manifestants derrière de hautes parois mobiles en plexiglas ou en fer, avec une meute de CRS. Au terme de la manif, aux Invalides, impossible de sortir, tout était barré et seuls les non manifestants pouvaient passer, comme si, manifester faisait de nous des suspects et des délinquants. Il a donc fallu faire demi tour à la recherche d'un autre pont sur la Seine pour rejoindre la gare. Cette évolution est à mettre en parallèle avec la délégitimation recherchée des syndicats contestataires et des luttes sociales, celle des grèves et des manifs, commencées par N. Sarkozy et poursuivie par M. Valls. On ressent très fortement que nous sommes, au delà de contestataires, des adversaires.

Enfin la présence des "casseurs" nous interroge. Qui sont-ils ? Nous ne les avons pas vus. Nous avons simplement pu constaté, sur la 2ème partie du parcours, les nombreuses vitrines cassées. Le passage devrait permettre leur interpellation et pourtant... Le gouvernement utilise surtout les « casseurs » pour discréditer un mouvement qui ne faiblit pas. L'odieuse manipulation du gouvernement sur les vitres cassées de l'Hôpital Necker par un seul individu a montré le laisser faire des forces de l'ordre et à quoi est réduit un gouvernement à la dérive. Dans tous les cas, l'écrasante majorité des manifestants n'ont eu aucun contact avec eux. Aussi, comment un Premier ministre garant du respect de l'ordre peut-il rendre responsable la CGT des violences ou vouloir limiter le droit de manifester ? Les syndicats ont, comme pour toute manifestation, déposé une déclaration en préfecture en précisant le parcours. C'est ensuite aux forces de l'ordre de mettre en place la sécurité. Un syndicat n'en est nullement responsable. Faudrait-il interdire l'Euro du fait des violences des supporters à Marseille ?

Quoi qu'il en soit, il se dégage d'une telle journée l'impression d'une puissance collective qui, dans sa détermination, pourra peut-être nous éviter le pire. Des délégations de Belgique, Espagne, Italie... participaient à cette manifestation contre un projet de dimension européenne.



Audience rectorat vendredi 10 juin 2016

Depuis la confirmation des fermetures de trois collèges en Haute-Saône par la majorité socialiste du conseil départemental, nous attendions que le Rectorat s'exprime sur les conséquences concrètes de ces fermetures. C'est donc dans ce but que nous avons sollicité une audience auprès de M. le Recteur. Elle s'est déroulée vendredi 10 juin. Dès l'ouverture de l'audience, nous avons fait remarquer l'absence regrettable de M. le Recteur mais également celle de Mme la Secrétaire Générale à qui il avait délégué la présidence.

Nous avons donc été reçus par Mme Ménissier, IA-DASEN de Haute-Saône, M. Vaysse, DRH de l'académie ainsi que par Mme Mourel, responsable DOS et M. Lambert, adjoint. Après avoir rappelé notre opposition aux fermetures d'établissements, nous avons demandé à avoir des précisions sur les procédures envisagées par l'Éducation Nationale pour accompagner ces fermetures, notamment concernant la réorganisation de la carte scolaire, le devenir des personnels enseignants et non enseignants ainsi que le calendrier et la gestion concrète de ces fermetures.

Mme Ménissier a affirmé que la décision des fermetures était politique et que le Recteur n'interfèrerait pas dans les choix politiques. Il n'a donc pas demandé au Conseil départemental de fermer des collèges. Cela semble donc contredire les propos de M. Krattinger.

Mme Ménissier confirme également que le Conseil départemental devrait annoncer le calendrier des fermetures à l'automne 2016 pour Mathy et Gérôme. Le site de Champlitte sera fermé à la rentrée 2017. Elle pense que le scénario de fermeture pour Mathy sera celui d'une fusion avec Rostand. Pour Gérôme, cela sera l'éclatement sur les 3 établissements du bassin vésulien et à la marge quelques élèves sur Faverney.

Mme Ménissier et M. Vaysse ont précisé que le Rectorat sera attentif à chaque situation personnelle en tenant compte des bassins de vie. Mais tout cela se fera en fonction des moyens et de l'évolution des effectifs. Ce ne sont donc que des paroles pour l'instant. Ainsi,

le poste de principal adjoint à Dampierre sera maintenu un certain temps tout comme les 2 postes de secrétaires : combien d'années ? Mme l'IA-DASEN affirme que l'Inspection académique sera bienveillante notamment sur des situations où quelques heures pourraient manquer pour maintenir un poste si besoin. La même bienveillance s'appliquera aussi pour les personnels non enseignants.

En bref, si Mme Ménissier s'est montrée attentive et ouverte au dialogue, ses réponses sont restées évasives et partielles. Il semble que l'Éducation Nationale n'ait pas encore réellement envisagé ces fermetures de manière concrète. Or, les personnels attendent davantage que de simples visites dans les établissements concernés comme celles qui se sont déroulées récemment. Beaucoup de questions demeurent sans réponse de la part de l'Éducation

nationale qui semble une fois encore tributaire des décisions du Conseil départemental, notamment en termes de calendrier.

Lors du Comité technique académique du 20 juin, le sujet des fermetures a été abordé par la FSU. Au-delà du silence de l'UNSA, le Recteur a tenu à affirmer que son absence lors de l'audience était due à des impératifs mais nullement le fruit d'un quelconque désintérêt et a souligné qu'il serait attentif au suivi de ce dossier. Il a de même reconnu la justesse de l'argumentaire de la FSU sur le problème de réquisition de salles au collège Gérôme (voir p.4)

Le SNES-FSU restera donc très attentif à la situation des trois collèges concernés et aux conditions de travail et d'enseignement dans ces derniers. Nous n'hésiterons pas si besoin à saisir le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT). Concernant la carte scolaire et le calendrier des fermetures des collèges Mathy et Gérôme, nous envisageons également de demander à rencontrer rapidement l'exécutif départemental.



Contacter le SNES 70

Le SNES 70 informe régulièrement les collègues de l'actualité syndicale du département par le biais de sa page internet et de ses publications. Nous organisons également des visites d'établissements et des heures d'information syndicale. Enfin, les élus du SNES 70 portent également la parole des collègues au sein des instances départementales (CTSD, CDEN) et interviennent ou conseillent ceux qui le souhaitent.

Pour nous contacter :

Courriel :

snes70@besancon.snes.edu

Téléphones :

Cyril Couturier

03 84 92 67 33 – 06 87 66 94 65

David Caillet

09 83 08 78 16 – 06 06 70 23 35

Adresse postale : 3 Impasse
Saint Vincent 70 000 Vesoul

Pour s'informer :

Consultez régulièrement la rubrique Haute-Saône sur le site internet du SNES académique :

www.besancon.snes.edu

Twitter : @SNES_70

Pour adhérer :

Vous pouvez directement nous contacter ou vous rendre sur la rubrique « adhérer-nous joindre » du site internet académique :

www.besancon.snes.edu

Tous les documents nécessaires à l'adhésion (bulletin, barème) y sont consultables, téléchargeables et imprimables.



Fermetures de collèges : l'austérité se poursuit !

En mars 2016, le Conseil départemental a voté la fermeture de 3 collèges (Champlitte, Mathy à Luxeuil et Gérôme à Vesoul). Les fermetures des collèges de Vauvillers et Faucogney seront étudiées de nouveau en 2018 en fonction de l'évolution des effectifs.

Cette décision va à l'encontre du Comité départemental de l'Education qui a repoussé le projet par 10 voix contre, 6 pour et 4 abstentions (UNSA et FCPE). L'argumentaire de la majorité départementale, relayé par l'UNSA, expliquait notamment que les petits collèges n'offraient pas une diversité pédagogique et une véritable ambition pour les élèves. Pourtant, les 50 % d'élèves latinistes à Champlitte illustrent peu ce manque d'ambition et d'ouverture !

Ne soyons pas dupes, le seul souci de ces fermetures est de faire des économies. L'annonce faite le 17 mars par M. Faivre, directeur général des services au Conseil départemental aux personnels du collège Gérôme confirme cela. En effet, le Conseil départemental, « au nom l'équité entre les élèves haut-saônois », souhaite fermer 10 salles dès la rentrée 2016 afin d'économiser un poste d'agent de service et limiter les frais de chauffage. Le personnel dénonce la mise à mal des conditions d'apprentissage et de travail et a exigé que le Conseil départemental attende la fermeture définitive du collège.

De même, les annonces de fermetures d'établissements dans les Vosges ou à Laval notamment, semblent bien montrer cette volonté de

rationaliser les coûts sur tout le territoire.

Dans le même temps, le Rectorat n'a semble-t-il encore que très peu mesuré les conséquences sur la mobilité des personnels qui vont être victimes de ces fermetures dans les années à venir. **Voir bilan audience rectorat en page 3.**

Déjà, la fermeture de Champlitte dès la rentrée de 2017 puis celles de Mathy et Gérôme dans les 2, 3 ou 4 années à venir vont complètement bloquer les mutations sur toute la Haute-Saône. De nombreux collègues seront victimes de mesure de carte et seront en concurrence pour retrouver un poste. C'est donc bien tous les personnels de l'Education en Haute-Saône qui seront impactés. A cela vont s'ajouter également les effets néfastes de la réforme du Collège sur les postes.

Aussi, comment espérer que la Haute-Saône puisse être un lieu attractif quand le message de ces fermetures ne peut que donner qu'une image déclinante du département. Qu'espérer des politiques publiques si elles ne font qu'accompagner le déclin démographique au lieu de le combattre ? Que dire, alors qu'on nous invite au vivre ensemble et à plus de fraternité, si dans le même temps les départements ruraux et pauvres ne bénéficient pas davantage de péréquation des moyens ? Que dire enfin du sentiment d'abandon par les pouvoirs publics qui se répand chez nombreux Haut-Saônois avec tous les risques électoraux que cela impliquent ?